

AVIS

ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE EXTRAORDINAIRE

Les bourgeois et bourgeois de la Commune de Vionnaz sont convoqués en assemblée primaire bourgeoisiale extraordinaire le **jeudi 7 octobre 2021 à 19h00** au Bâtiment des Fontanies, salle de la Greffaz à Vionnaz, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée primaire bourgeoisiale
2. Crédit d'investissement relatif aux travaux de rénovation de l'alpage d'Eusin
3. Communications, divers et propositions individuelles

Les non-bourgeois sont les bienvenus à cette assemblée.

Le procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoisiale, ainsi que les documents utiles sont à votre disposition pour consultation sur le site internet www.vionnaz.ch, à la Maison de commune aux heures d'ouverture des guichets, ainsi qu'à la salle Les Rigoles de 18h30 à 19h00 le jour de l'assemblée primaire extraordinaire. Sauf demande expresse, ceux-ci ne seront pas lus lors des assemblées.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous invitons les Bourgeois à faire parvenir par e-mail ou courrier leurs questions particulières à l'administration communale pour le **vendredi 1^{er} octobre au plus tard**. Ceci permettra à nos Autorités de répondre au mieux à vos questions.

Il est rappelé qu'un contrôle des électrices et des électeurs sera effectué à l'entrée. Dès lors, il est nécessaire de vous munir d'une pièce d'identité.

Coronavirus (COVID-19)

Pour des raisons de protection des droits fondamentaux, le certificat COVID n'est pas exigé pour les manifestations destinées à la formation de l'opinion politique (par ex. Assemblée primaire). Toutefois, compte tenu du contexte sanitaire, les conditions/directives suivantes seront appliquées :

- le nombre maximal de personnes autorisées, qu'il s'agisse de visiteurs ou de participants, sera de 50 (salle remplie aux 2/3 de sa capacité maximum)
- le maintien strict des prescriptions relatives à la distanciation sociale et à l'hygiène
- les coordonnées des personnes présentes seront collectées

